

Les + aux professionnels de santé de la MSA Auvergne

LA VISITE DE PRÉ-REPRISE



Un de vos patients, assuré à la MSA Auvergne, est en arrêt de travail prolongé et vous anticipez que le retour au poste de travail sera difficile.

Vous pouvez l'aider en demandant directement au service Santé Sécurité au Travail (SST) de la MSA Auvergne une visite de pré-reprise, ou de lui conseiller de le faire.

QUI DÉCLENCHE LA VISITE DE PRÉ-REPRISE ?

- le médecin traitant,
- le médecin conseil des organismes de sécurité sociale,
- le salarié lui-même,
- le médecin du travail.

QUEL EST LE BUT DE LA VISITE DE PRÉ-REPRISE ?



Une **visite de pré-reprise** est une visite médicale organisée pendant l'arrêt, pour accompagner, préparer et anticiper le retour au travail dans les meilleures conditions.

Après examen médical et échange avec le médecin du travail ou l'infirmier en santé au travail, celui-ci peut-être amener à recommander :

- la mise en place d'une reprise à temps partiel thérapeutique,
- des aménagements et/ou adaptations du poste de travail,
- des préconisations de reclassement,
- des formations professionnelles à organiser en vue de faciliter le reclassement ou la réorientation professionnelle.

Il peut également accompagner votre patient dans la constitution d'un dossier d'acquisition de reconnaissance de la qualité d'adulte handicapé (RQTH).

Cette visite de pré-reprise est très importante, bien que non obligatoire.
Elle permet d'anticiper le retour au travail dans de bonnes conditions.
Nous vous encourageons vivement à la solliciter pour vos patients.

Pour toute question ou demande : contactsst.blf@auvergne.msa.fr